

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 19

**Objet : Mise à disposition de
personnel pour la politique de la
ville**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur COUVÉ Henri, rapporteur, expose ce qui suit :

Afin de pouvoir mener à bien des missions et activités relevant de la politique de la ville et compte-tenu des difficultés de recrutement pour cette mission, avec le recueil de l'avis favorable de l'agent fonctionnaire territorial, il est proposé une mise à disposition d'un ingénieur territorial de la ville de Digne-Les-Bains pour consacrer 50 % de son temps de travail au service de la communauté d'agglomération à compter du 1er mai 2026.

Conformément à ses statuts et compétences, Provence Alpes Agglomération assure l'animation du contrat de ville ainsi que du dispositif « contrat de ville » qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Les missions seront les suivantes :

- coordonner, sous l'impulsion de l'Etat et de l'agglomération, et sous l'autorité de la Direction du CCAS et du délégué du Préfet, la Politique de la ville à l'échelle des quartiers prioritaires de la ville de Digne-les-Bains.
- animer de ce fait cette politique, la veille juridique du contrat de ville, coordonner les différents diagnostics, participer à la rédaction des documents de programmation (contrats, appels à projets) ...
- animer le contrat de ville, tant auprès des institutions, que des partenaires (partenaires institutionnels, associations, entreprises...) et être l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets, et suivre leurs actions.
- préparer et animer les réunions (comités de suivi, comités de pilotage...).

Pour finaliser une telle mise à disposition, la ville de Digne-Les-Bains et notre collectivité doivent conclure une convention de mise à disposition (modèle en annexe).

Le coût salarial de cet agent fera l'objet d'un remboursement de la part de Provence Alpes Agglomération, auprès de la ville de Digne-les-Bains selon les conditions suivantes :

grade, ingénieur principal, 4e échelon, indice brut 791 indice majoré 655 avec régime indemnitaire.

Collectivité d'origine	Collectivité d'accueil	Cadre d'emploi	Quotité de la mise à disposition	Durée du 01 mai 2026 au 30 avril 2028
Ville de Digne-les-Bains	Provence Alpes Agglomération	Ingénieur principal	50%	2 ans

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la mise à disposition selon les modalités définies ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-19_29042026